



AVIS DE CONVOCATION NOTICE OF MEETING

À tous les membres du conseil de la Municipalité de Chelsea, avis vous est par la présente donné par le soussigné Directeur général et Secrétaire-trésorier que vous êtes convoqués à une session extraordinaire du conseil qui se tiendra le **mardi 20 août 2019 à 19 h** au Centre Meredith situé au 23 chemin Cecil, 2^e étage, Chelsea (Québec).

L'ordre du jour est le suivant:

To all council members of the Municipality of Chelsea, notice is hereby given by the undersigned Director general and Secretary-treasurer that you are summoned to an extraordinary council meeting to be held **Tuesday, August 20, 2019, at 7:00 p.m.** at the Meredith Centre, 23 chemin Cecil, on the 2nd floor Chelsea, Québec.

The agenda is as follows:



ORDRE DU JOUR SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 20 AOÛT 2019 – 19 h

AGENDA EXTRAORDINARY SITTING OF COUNCIL AUGUST 20, 2019 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA

2) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

3) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

- a) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 920 000,00 \$ qui sera réalisé le 3 septembre 2019 / Concordance and short-term resolution relating to a bond loan in the amount of \$3,920,000.00 for September 3, 2019
- b) Adjudication d'une émission d'obligations à la suite de demandes de soumissions publiques / Awarding of a bond issue following a call for public tenders

4) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Donné à Chelsea, Québec ce 16^e jour du mois d'août 2019.

Me John-David McFaul,
Directeur général et Secrétaire-trésorier / Director general and Secretary-treasurer

Session extraordinaire du 20 août 2019 / August 20, 2019, extraordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT
DE 3 920 000,00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 SEPTEMBRE 2019**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 920 000,00 \$ qui sera réalisé le 3 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
852-13	54 000,00 \$
843-12	217 600,00 \$
699-07	204 000,00 \$
733-09	256 200,00 \$
721-08	23 800,00 \$
721-08	613 400,00 \$
823-12	59 980,00 \$
824-12	275 070,00 \$
825-12	291 495,00 \$
835-12	44 890,00 \$
1059-18	9 675,00 \$
1051-18	107 948,00 \$
1051-18	605 067,00 \$
1051-18	29 480,00 \$
1051-18	30 380,00 \$
1114-19	805 150,00 \$
1114-19	7 920,00 \$
1114-19	95 960,00 \$
1115-19	34 530,00 \$
1115-19	79 000,00 \$
924-15	9 080,00 \$
1062-18	65 375,00 \$

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 843-12, 699-07, 721-08, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 1059-18, 1051-18, 1114-19, 1115-19, 924-15 et 1062-18, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 septembre 2019;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 mars et le 3 septembre de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
 SUCCURSALE 10201
 250-920 BOUL SAINT-JOSEPH
 GATINEAU, QC
 J8Z 1S9

- QUE les obligations soient signées par la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants. La Municipalité de Chelsea, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 843-12, 699-07, 721-08, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 1059-18, 1051-18, 1114-19, 1115-19, 924-15 et 1062-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

conseiller EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le
appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE l'émission d'obligations au montant de 3 920 000,00 \$ de la Municipalité de Chelsea soit adjugée à la firme [REDACTED] ;
- QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Session extraordinaire du 20 août 2019 / August 20, 2019, extraordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette session
extraordinaire soit levée.